



Appel à candidature pour l'inscription en doctorat Année Universitaire: 2025-2026

Référence légale: Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de doctorat dans le système « LMD ».

La Direction de la Faculté des Sciences de Gabès informe les étudiants souhaitant se porter candidats à l'inscription en doctorat dans les spécialités Biologie, Mathématiques, Chimie ou Physique qu'ils doivent déposer leurs dossiers directement au Service de Doctorat de la Faculté ou les envoyer par courrier express à l'adresse suivante : **Service de Doctorat, Faculté des Sciences de Gabès, Cité Erriadh 6072 Gabès, et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Tout dossier incomplet, arrivé après les délais, ou non enregistré au Service de Doctorat de la faculté avant sa transmission à la commission compétente sera rejeté.**

I. Inscription en 1^{ère} année :

Documents requis :

- Formulaire d'inscription en doctorat et Charte du doctorat signés par toutes les parties via le lien suivant : forms.gle/G6C4v7oCTtQMeiTH9
- Projet de recherche signé par le(s) directeur(s) de recherche,
- Copie de la carte d'identité nationale (Passeport pour les étrangers)*, extrait de naissance en langue française, 03 photos d'identité,
- Copies conformes des diplômes académiques à partir du baccalauréat et des relevés de notes pour chaque année universitaire.
- Imprimé "Fichier national des thèses de Doctorat" à télécharger sur le site national des thèses après l'avoir rempli avec précision et signé par le candidat et le(s) directeur(s) de recherche en suivant les étapes suivantes :
 - a. L'étudiant saisit ses informations via le site suivant : www.theses.rnu.tn/fr/dynamique/preinscription.php
 - b. le(s) directeur(s) de recherche complète se (leurs) informations via le site suivant: www.theses.rnu.tn/fr/dynamique/inscription.php

Diplômes concernés :

- Master de recherche en système "LMD" ou Master de recherche (Ancien Régime) ou Attestation d'agrégation,
- Diplôme national d'ingénieur,
- Diplôme national de doctorat en médecine ou diplôme national de pharmacie,
- Diplôme étranger reconnu équivalent à l'un des diplômes mentionnés ci-dessus.

*Remarque importante pour les étudiants étrangers :

- Les candidats étrangers qui n'ont pas obtenu leur diplôme auprès d'un établissement d'enseignement supérieur tunisien doivent envoyer leurs dossiers à la Direction Générale de la Coopération Internationale du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique par l'intermédiaire des ambassades de leurs pays en Tunisie.

II. Documents requis pour l'inscription en 2^{ème} et 3^{ème} années :

- Formulaire d'inscription en doctorat signé par toutes les parties via le lien suivant : forms.gle/G6C4v7oCTtQMeiTH9
- Rapport signé par le(s) directeur(s) de recherche précisant l'avancement des travaux de recherche,
- Copie de chaque certificat d'inscription antérieur en doctorat.

III. Documents requis pour l'inscription exceptionnelle en 4^{ème} et 5^{ème} années :

- Formulaire d'inscription en doctorat signé par toutes les parties via le lien suivant : forms.gle/G6C4v7oCTtQMeiTH9
- Rapport signé par le(s) directeur(s) de recherche précisant l'avancement des travaux de recherche, incluant l'autorisation d'inscription exceptionnelle,
- Demande adressée à Monsieur le Président de l'Université de Gabès pour une inscription exceptionnelle (selon le modèle ci-jointe).
- Copie de chaque certificat d'inscription antérieur en doctorat.

Remarques :

- Tout étudiant qui s'inscrit en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année et qui a bénéficié d'une bourse de l'Office des Œuvres Universitaires au cours de l'année universitaire précédente doit fournir une pièce justificative.
- Tout candidat exerçant dans un établissement d'enseignement supérieur est tenu de fournir une attestation de travail.

